SSpécifications marques propres

1 Informations générales							
Nom de l'article	Jus de pomme-betterave-citro	n 1L PET					
Dénomination légale (DE : Dénomination de la denrée alimentaire)	Jus de pomme-betterave-citron 1L PET						
Numéro d'article du fournisseur							
Marque	Summum						
	pièce EAN	7640143661251					
GTIN/ EAN	carton EAN	7640143661299					
	Év. kg EAN						
	Poids net/Vol. de	1000 gr					
	remplissage Emballage						
	individuel (Év. nombre de pièces x						
	grammage individuel)	1120					
	Poids brut de l'emballage individuel	1130 gr					
	Nombre d'emballages	9					
Grammage	individuels par suremballage	9					
	Poids net/Vol. de	9000 gr					
	remplissage suremballage	3000 gi					
	(nombre d'emballages individuels x						
	grammage de l'emballage individuel)	10170					
	Poids brut de l'emballage/du	10170 gr					
	suremballage						
	Év. poids net égoutté / poids						
Pays de fabrication du produit	de viande ou de poisson Fabriqué en/aux (pays) Suisse						
rays de labilitation du produit	1.1 Fournisseur						
Nom de l'entreprise	Les Fruits de Martigny SA						
Adresse, ville, code postal, pays	Chemin des Frigos 19, 1908 Ric	ddes Valais Suisse					
Contact de la personne	Bruno Lehmann, bruno.lehma						
responsable de l'AQ (nom, e-mail,	Brano Lemmann, <u>Branonemma</u>	, 073 133 I 17					
numéro de téléphone)							
Référentiels* du fournisseur, par	☐ IFS Food						
ex. IFS Food, IFS Broker, BRC,	□ BRC						
Global GAP, etc.	☐ IFS Broker						
*joindre le certificat actuel	☐ IFS Logistiques						
	☐ Global GAP						
	□ autre: ISO						
Numéro d'autorisation de							
l'entreprise (pour les denrées alimentaires							
d'origine animale)	info@inio.co.icc.027.746.46.42						
Contact en cas d'urgence (e-mail,	info@iris.swiss, 027 746 16 13						
n° de téléphone)							

1.2 Données du dernier transformateur / fabricant - si le fournisseur n'est pas le dernier transformateur / fabricant							
Nom de l'entreprise							
Adresse, ville, code postal, pays							
Référentiels* du dernier transformateur, par ex. IFS Food, IFS Broker, BRC, Global GAP, etc. *joindre le certificat actuel	☐ IFS Food ☐ BRC ☐ IFS Broker ☐ IFS Logistiques ☐ Global GAP ☐ autre:						
Numéro de l'entreprise (pour les denrées alimentaires D'origine animale)							
		2 Proc	luit				
	2.1	. Ingré	dients				
 Citer tous les composants par ordre décroissant d'importance pondérale, y compris ceux des ingrédients composés Les additifs doivent être indiqués avec leur catégorie et leur numéro E Tous les additifs, excipients et auxiliaires technologiques (y compris ceux qui n'ont plus d'effet technologique sur le produit fini) doivent être cités. 							
Désignation légale (pour les additifs, la catégorie et le numéro E)	tifs, y compris Pource nta ge la matière (ex: type de coupe, p première / le cas échéant, lieu d'origine						
Pomme		58	Suisse				
Betterave		38.8	Suisse				
Citron		3.2	Portugal				
Liste des ingrédients (base pour la dé note: les allergènes doivent être mis en évidence.	Liste des ingrédients (base pour la déclaration) note: les allergènes doivent être mis en évidence						
•	Év. indications spéciales concernant l'origine (par ex. viande: née/élevée/abattue ; le cas						
Le produit contient-il de l'huile de palme, de la graisse de palme ou des ingrédients à base d'huile de palme? — Oui, selon le niveau RSPO suivant: — Équilibre des masses — Séparé — Non, le produit ne contient pas d'huile de palme							

Œufs/ ovopro	oduits	Si le produit contient des œufs ou des ovoproduits: de quelle forme d'élevage les œufs utilisés proviennent-ils? ☐ Élevage en plein air ☐ Élevage au sol ☐ Élevage en batteries					
Viande sépar	ée mécaniquement	Le produit contient-il de la viande séparée mécaniquement? □Oui □Non					
	2.2 R	égimes alimentair	es				
Le produit co	onvient pour :	Organisme de co	ntrôle (si la certifi	cation est disponible):			
\boxtimes	Ovo-végétarien						
\boxtimes	Lacto-végétarien						
\boxtimes	Sans gluten						
\boxtimes	Sans lactose						
	Autre:						
	2.:	3 Allergènes					
	llergènes selon le Règlement (UE)	Repris sur la	Traces	Non repris sur la liste			
	1 – préparation des informations	liste des	possibles	des ingrédients			
	ne denrée alimentaire - annexe II et	ingrédients					
OIDAI, RS 817	7.022.16						
Céréales cont de ces céréal	tenant du gluten et produits à base es			\boxtimes			
Blé (comme l'épeautre et le blé khorasan)				\boxtimes			
Seigle				\boxtimes			
Orge				\boxtimes			
Avoine				\boxtimes			
Crustacés et	produits à base de crustacés						
Œufs et ovop	•						
•	roduits à base de poissons						
·	produits à base d'arachides		П	\boxtimes			
	iits à base de soja	П	П				
	its à base de lait						
Lactose				\boxtimes			
Fruits à coqu	e et produits à base de ces fruits			\boxtimes			
Amandes (A	Amygdalus communis)			\boxtimes			
Noisettes (0	Corylus avellana)			\boxtimes			
Noix (Juglar	ns regia)			\boxtimes			
Noix de cajo				\boxtimes			
•	m occidentale)						
Noix de péo Koch)	can (Carya illinoiesis (Wangenh.) K.			\boxtimes			
Noix du Bré	sil (Bertholletia excelsa)			\boxtimes			
Pistaches (F	Pistacia vera)			\boxtimes			
Noix de macadamia ou		П	П	\boxtimes			

ternifolia)								
Céleri et produits à base de céleri Moutarde et produits à base de moutarde								
•						\boxtimes		
Graines de sésame et produits à base de graines de sésame								
Anhydride sulfureux (SO2) et sulfites >10 mg/kg						\boxtimes		
ou > 10 mg/l	Junin							
Lupin et produits à base de								
Mollusques et produits à b								
2.4 Valeur nutritive								
Informations nutritionnelles	Valeurs nutritives po	ur □ 100 g /	⊠ 100		égoutt	é		
	Énergie			170 kJ			40 kcal	
	Graisses						0 g	
	- dont acides gras						0 g	
	saturés						0 8	
	Glucides						8.3 g	
	- dont sucres						8.3 g	
	Fibres alimentaires						g	
	Protéines						0.6 g	
	Sel						0 g	
	Teneur en alcoo						(Vol%)	
Autres informations nutritionnelles (ex. vitamines et sels minéraux pouvant être déclarés)								
2.5 Informations complémentaires conformément au règlement (UE) N° 1169/2011 - Indications soumise à un devoir de déclaration -								
	•			_	•	l° 1169/2011		
Annexe III	•			_	on -	1° 1169/2011 Observation		
Annexe III Conditionné sous atmosph	- Indications so	umise à un de	voir de	_	on -			
	- Indications so	umise à un de Oui	voir de	_	on -			
Conditionné sous atmosph Avec édulcorant(s)	- Indications so ère protectrice	Oui	voir de Non	_	on -			
Conditionné sous atmosph	- Indications so ère protectrice t(s)	umise à un de Oui	voir de Non □ ⊠	_	on -			
Conditionné sous atmosph Avec édulcorant(s) Avec sucre(s) et édulcorant	- Indications so ère protectrice t(s) énylalanine	umise à un dev	Non	_	on -			
Conditionné sous atmosph Avec édulcorant(s) Avec sucre(s) et édulcorant Contient une source de pho	- Indications so ère protectrice t(s) énylalanine en cas de	umise à un dev	Non	_	on -			
Conditionné sous atmosph Avec édulcorant(s) Avec sucre(s) et édulcorant Contient une source de pho Peut avoir un effet laxatif é	- Indications so ère protectrice t(s) énylalanine en cas de	umise à un dev	voir de Non	_	on -			
Conditionné sous atmosph Avec édulcorant(s) Avec sucre(s) et édulcorant Contient une source de pho Peut avoir un effet laxatif e consommation excessive (s	- Indications so ère protectrice t(s) énylalanine en cas de	umise à un dev	voir de Non	_	on -			
Conditionné sous atmosph Avec édulcorant(s) Avec sucre(s) et édulcorant Contient une source de phe Peut avoir un effet laxatif e consommation excessive (s polyalcools)	- Indications so ère protectrice t(s) énylalanine en cas de si >10% de	umise à un dev	voir de Non	_	on -			
Conditionné sous atmosph Avec édulcorant(s) Avec sucre(s) et édulcorant Contient une source de pho Peut avoir un effet laxatif e consommation excessive (s polyalcools) Contient de la réglisse	- Indications so ère protectrice t(s) énylalanine en cas de si >10% de	umise à un dev	voir de Non S S S S S S S S S S S S S S S S S S	_	on -			
Conditionné sous atmosph Avec édulcorant(s) Avec sucre(s) et édulcorant Contient une source de phe Peut avoir un effet laxatif e consommation excessive (s polyalcools) Contient de la réglisse Teneur élevée en caféine >	- Indications so ère protectrice t(s) énylalanine en cas de si >10% de	umise à un dev	voir de Non S S S S S S S S S S S S S S S S S S	_	on -			
Conditionné sous atmosph Avec édulcorant(s) Avec sucre(s) et édulcorant Contient une source de phe Peut avoir un effet laxatif e consommation excessive (s polyalcools) Contient de la réglisse Teneur élevée en caféine > Contient de la caféine	- Indications so ère protectrice t(s) énylalanine en cas de si >10% de	umise à un dev	voir de Non S S S S S S S S S S S S S S S S S S	_	on -			
Conditionné sous atmosph Avec édulcorant(s) Avec sucre(s) et édulcorant Contient une source de phe Peut avoir un effet laxatif e consommation excessive (s polyalcools) Contient de la réglisse Teneur élevée en caféine > Contient de la caféine Contient des stérols végéta	- Indications so ère protectrice t(s) énylalanine en cas de si >10% de	umise à un dev	voir de Non S S S S S S S S S S S S S S S S S S	_	on -			
Conditionné sous atmosph Avec édulcorant(s) Avec sucre(s) et édulcorant Contient une source de phe Peut avoir un effet laxatif e consommation excessive (s polyalcools) Contient de la réglisse Teneur élevée en caféine > Contient de la caféine Contient des stérols végétaux ajoutés	- Indications so ère protectrice t(s) énylalanine en cas de si >10% de	umise à un dev	voir de Non S S S S S S S S S S S S S S S S S S	_	on -	Observation		
Conditionné sous atmosph Avec édulcorant(s) Avec sucre(s) et édulcorant Contient une source de pho Peut avoir un effet laxatif e consommation excessive (s polyalcools) Contient de la réglisse Teneur élevée en caféine > Contient de la caféine Contient des stérols végétaux ajoutés Annexe VI	- Indications so ère protectrice t(s) énylalanine en cas de si >10% de	umise à un dev	voir de Non Non Non Non Non	_	on -	Observation		
Conditionné sous atmosph Avec édulcorant(s) Avec sucre(s) et édulcorant Contient une source de phe Peut avoir un effet laxatif e consommation excessive (s polyalcools) Contient de la réglisse Teneur élevée en caféine > Contient de la caféine Contient des stérols végéta végétaux ajoutés Annexe VI Décongelé	- Indications so ère protectrice t(s) énylalanine en cas de si >10% de - 150 mg/l eux / des stanols	umise à un dev	voir de Non Non Non Non Non	_	on -	Observation		
Conditionné sous atmosph Avec édulcorant(s) Avec sucre(s) et édulcorant Contient une source de phe Peut avoir un effet laxatif et consommation excessive (s polyalcools) Contient de la réglisse Teneur élevée en caféine > Contient de la caféine Contient des stérols végétaux ajoutés Annexe VI Décongelé Irradié	- Indications so ère protectrice t(s) énylalanine en cas de si >10% de - 150 mg/l aux / des stanols	umise à un dev Oui □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	voir de Non Non Non Non Non Non	_	on -	Observation		

-	>5% (pour les produits à base de		\boxtimes					
viande et de		_						
viande recon								
poisson recor								
•	icisse / de salami impropre à la							
consommatio	on	_						
Vianda baab	\$.	Teneur en matières grasses inférieure à %						
Viande hachée Rapport collagène sur protéines de viande inférieur à %								
2.6 Préparation								
Indications concernant la préparation ou								
	ex. mode de cuisson)	Pascalisé à ha	aute pro	ession				
	2.7 Date de	durabilité min	imale (DDM)				
Conditions de	e conservation avant							
ouverture								
	C, au réfrigérateur, à l'abri de	Conserver au	ı frais à	5°C				
la lumière)	icles SG indiquer la conservation à							
-6 °C/ -12 °C et -18								
Durée de vali	e de validité à partir de la fabrication 150 jours							
Durée de vali	dité à partir de la livraison	< 150 jours						
	☐ À consommer de préférence avant le:							
Indication de		ımer de	préférence avant fin:					
	☐ À consommer jusqu'au:							
Emplacement de la DDM sur le produit/								
l'étiquette (ex couvercle/ boucho	a. impression au dos, sur le bord du sachet, sur le on, etc.)	Sur le boucho	on					
	après ouverture de l'emballage (ex. ls les 3 jours après l'ouverture.)	A consomme	r dans l	es 24 heures après ouverture				
	2.8	Autres informa	ations					
Oui	Lesquelles de ces informations con	cernent le pro	duit?					
	Ne consommer que cuit à cœur.							
	Ne pas recongeler après décongéla	tion.						
	Consommer immédiatement après	décongélation	١.					
	Indications concernant l'hygiène de			•				
	-			r le liquide de décongélation. Nettoyer				
	soigneusement les mains et la vaiss							
	Malgré un processus de fabrication	scrupuleux, pe	eut con	tenir des pierres residuelles ou des				
	fragments de pierre. Malgré un processus de fabrication scrupuleux, peut contenir des coquilles résiduelles ou des							
	fragments de coquilles.							
	Malgré l'extraction scrupuleuse des arêtes, peut contenir des arêtes résiduelles.							
	Congelé le: JJ.MM.AAAA							
	Autres:							

2.9 Certifications de produits (le certificat actuel doit être joint au cahier des charges)									
Oui	Certifications		Nom de la co		Orgai	nisme de contrôle et ero d'organisme			
	Bio (ex. label bio c	le l'UE, Demeter)				J			
	Provenance (appellation d'origine protégée (AOP), spécialité traditionnelle garantie (STG), indication géographique protégée (IGP)								
	(FLO), Rainford	merce équitable est Alliance)							
	l'animal	male / Bien-être de							
	Éthique (ex.: casher, h	alal)							
	Autres								
		3 Carac	téristiques d	u produit					
		3.1	Analyse senso	orielle					
Visuel		Violet	Violet						
Odeur		Betterave							
Consistance		Liquide							
Saveur		Betterave							
Forme/ Calib	re	Bouteille							
		3.2 E	xigences analy	ytiques					
Exigences microbiologi	ques	Micro-organismes		Limite	U	nité			
Règlement (0	CE) n°	Germes aérobies m	nésophiles	1'000'000 UFC/	/mL				
2073/2005;	DGHM ; OHyg,	Entérobactéries		100 UFC/mL					
	et toutes les	Bacillus cereus		1'000 UFC/mI	L				
autres lois/o applicables à produits	ce groupe de	Staphylocoque à co positive	pagulase	100 UFC/mL					
Exigences ch physiques	imiques ou	Paramètres		Valeur cible	U	nité			

4	Tra	çabilité					
Définition du lot (ex. DDM ou LOT)		Lot					
La traçabilité du produit est garantie par (ex. DDM ou LOT):	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						
Les points suivants sont-ils respectés?					Non		
L'encodage de chaque unité d'emballage permet la	abilité du lot. □						
Les matières premières ainsi que les matières de l'emballage en contact ave produit sont spécifiées.							
Les matières premières ainsi que les matières de l'emballage en contact avec le produit peuvent être identifiées à tout moment à partir du marquage du lot.							
Tous les numéros de lot et DDM sont indiqués sur correspondant.	le bul	letin de l	ivraison				
5	Em	ballage					
Présence de pictogrammes spéciaux sur l'emballag (ex. verre/fourchette, symbole de recyclage, Tidy man)	ge						
Type d'emballage (ex. sous vide)			e				
Matériau de l'emballage primaire			PET				
L'emballage primaire contient du bisphénol A			□ Oui ⊠ Non				
Mesures de l'emballage primaire (L x l x h) en mm			81	245.8			
Poids net de l'emballage primaire		1000 gr					
Matériau de l'emballage secondaire							
Mesures de l'emballage secondaire (L x l x h) en mm							
Poids net de l'emballage secondaire							
Matériau de l'emballage tertiaire							
Mesures de l'emballage tertiaire (L x l x h) en mm							
Poids net de l'emballage tertiaire							
5.1	Cer	tification	s				
Les certifications suivantes s'appliquent à l'emballage en papier/ carton		□ Oui, po □ Non, pa	ur l'emballage ur l'emballage as de certificati	secondai	re		
	FSC PEFC: ☐ Oui, pour l'emballag☐ Oui, pour l'emballag☐ Non, pas de certifica				re		
	PEFC Carton recyclé: ☐ Oui, pour l'emballage primaire ☐ Oui, pour l'emballage secondaire ☐ Non, pas de carton recyclé						

5.2 Palettes						
Nombre de récipients/de suremballages par couche		12				
Nombre de couches par palette		4				
Nombre de récipients/de suremballages par palette			48			
Poids brut par palette (palette comprise) en kg		510				
Dimensions de la palette (L x l x h) en mm	0	120		80	130	
					100	
6	Nouvea	aux ali	ime	nts		
Le produit livré n'est pas un nouvel aliment et il ne contient aucun des ingrédients considérés comme de nouvelles denrées alimentaires telles que définies dans le Règlement (UE) 2015/2283 et RS 817.022.2			ent elle: le R	aucun des ingr s denrées alime	s un nouvel aliment et il ne édients considérés comme de entaires telles que définies 2015/2283 et RS 817.022.2.	
Oui / Non?		⊠ Oui □ Non				
Si «Non» alors à - De quelle nouvelle denrée alimentaire s'agit-il? - Indiquer les informations complémentaires						
	7 D	urabili	ité			
7.1 In	formation	s comp	olém	nentaires		
Ingrédient (liste analogue au point 2.1)	Label	Ī	Tra		gine des matières premières et le lieu de	
Pomme	Marque					
	Valais Sélection	ne7				
Betterave	un éléme					
Citron	Sélection	inez				
Cition	un éléme					
	Sélection un éléme					
	Sélection					
	un éléme					
	Sélection					
	un éléme					
	Sélection un éléme					
	Sélection		Séle	ectionnez un él	ément.	
	un éléme	ent.				
Sélection			Séle	ectionnez un él	ément.	
	un éléme Sélection		Sál	ectionnez un él	ómant	
	un éléme		2610	ectioninez un ei	ement.	
7.2	Emballage	prima	ire F	Produit		
Matériel d'emballage		Quan	ntité	en kg		
Sélectionnez un élément.						
Sélectionnez un élément.						
Sélectionnez un élément.						
Sélectionnez un élément						